

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JANVIER 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle de la Libération à VILLARS, le **Lundi 25 janvier 2021 à 19 h 30**, sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I./ ADMINISTRATION GENERALE, PROXIMITE

1. *Prononciation du huis clos*

Vu les circonstances exceptionnelles et inédites liées à la propagation du virus Covid-19 le Conseil municipal décide de prononcer le huis-clos pour la séance du Conseil municipal du lundi 25 janvier 2021.

2. *Personnel communal* – Approbation du renouvellement de la convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42 de la fonction publique territoriale de la Loire.

Le Conseil municipal délibère pour décider le renouvellement de l'adhésion à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42.

3. *Personnel communal* – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Villars au service optionnel Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Loire. Annule et remplace la délibération n°2020 – 119 du 14 décembre 2020

Le Conseil municipal délibère pour charger le service optionnel Pôle Santé au Travail, du CDG 42 de prendre en charge la mise en œuvre de la surveillance médicale préventive des agents de Villars à compter 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023.

II./ FINANCES, BUDGET, SECURITE, TRANQUILITE

1. *Budget communal* - Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2021

L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 du budget communal.

2. *Budget annexe Espace Beaunier* – Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2021

L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 du budget annexe Espace Beaunier.

3. **Budget communal** – Approbation du versement de la subvention la commune au Centre Communal d'Action sociale de Villars et de la convention afférente.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant légal à signer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de VILLARS et à verser la subvention de 150 000 €.

4. **Budget communal** – Extinction exceptionnelle de créances – Approbation d'une somme irrécouvrable.

Le Conseil municipal déclare irrécouvrable la somme totale de 871.21 Euros.

5. **Budget communal 2020** – Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des communes limitrophes – année scolaire 2019-2020.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le Conseil municipal accepte le versement de la participation financière suivante au titre des frais de scolarité :

$$\Rightarrow \text{LA FOUILLOUSE} \quad 1 \text{ élève} \times 800.58 \text{ €} \quad = \quad \mathbf{800.58 \text{ €}}$$

III./ EDUCATION, CME

1. **Conseil Municipal des Enfants** – Présentation des dernières actions

Les conseillers municipaux sont informés des derniers travaux du CME.

IV./ URBANISME, AMENAGEMENT, HABITAT

1. **Espace Beaunier** – Approbation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'appui à la commercialisation du tènement terrains communaux et confiée à Cap Métropole

Le Conseil municipal approuve, dans le cadre de l'espace Beaunier, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'appui à la commercialisation du tènement « terrains communaux » confiée à CAP METROPOLE pour 21 075 euros HT soit 25 290 euros TTC.

2. **Espace Beaunier** – Projet d'acquisition amiable de la maison d'habitation au 2 Rue Paul Bert – Acceptation d'une période de jouissance différée pour le vendeur compte tenu de la période de crise sanitaire Covid 19.

Il est rappelé la délibération N° 2020-112 du 5 octobre 2020 portant approbation de l'acquisition amiable de la maison d'habitation de Mr CHANAL située au 2 rue Paul BERT.

Le Conseil municipal approuve la demande de jouissance différée consentie à Mr CHANAL jusqu'au 30 avril 2021.

V./ TRAVAUX DE VOIRIE, BATIEMENTS, FLEURISSEMENT, ERP

1. **Projet de restructuration des espaces publics du futur parc urbain** - Lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Il est exposé le projet de restructuration des espaces publics du futur parc urbain. L'objectif

global est de créer une continuité sur un axe principal de la commune Nord / Sud allant du bois de la sapinière jusqu'au Parc Jean Marc en passant par le futur parc urbain, le centre bourg, l'espace Beaunier, l'hippodrome.

Le Conseil municipal approuve le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux et estimé à 570 000 €HT soit 684 000 € TTC (hors travaux d'éclairage public qui seront confiés au SIEL) et le lancement de la consultation du maître d'œuvre.

2. SIEL – Renouvellement des marchés d'achat groupé d'électricité et de gaz – Intégration d'une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés.

Le Conseil municipal décide d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupés d'électricité et gaz pour la période du 1^{er}/07/2021 au 31/12/2024, coordonnés par le SIEL TE Loire comme suit : la part d'énergie verte retenue pour la commune de Villars sera de 100% pour le marché d'électricité et de 25% pour le marché de gaz.

3. SIEL – Mise en place de fonds de concours pour les travaux de dissimulation des réseaux chemin de Barroa.

Le Conseil municipal prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « dissimulation de réseaux chemin de Barroa » Le montant de la participation de la commune est de 17 546.64 € TTC pour ces travaux.

4. SEM – Versement de fonds de concours par la commune de Villars à Saint Etienne Métropole pour diverses opérations de voirie

Le Conseil municipal approuve le versement par la commune à Saint Etienne Métropole des fonds de concours pour des travaux de voirie rue du Breuil (22 500 € HT) et chemin des Chênes (15 000 € TTC).

5. SEM – Versement de fonds de concours par la commune de Villars à Saint Etienne Métropole pour l'opération rue du Jeu de Boules.

Le Conseil municipal approuve le versement par la commune à Saint Etienne Métropole des fonds de concours pour les opérations de voirie rue du jeu de Boules pour les montants suivants :

- 20 000 euros hors taxes.
- 67 500 euros hors taxes pour les acquisitions foncières

VI./ SAINT ETIENNE METROPOLE

1 Gouvernance –Pacte de gouvernance métropolitain

Le Conseil municipal est informé des travaux conduits par Saint-Etienne Métropole pour la mise en place d'un pacte de gouvernances conformément au Code général des collectivités territoriales.

2 Service de distribution de l'eau potable – Information sur la délégation de service public

Le Conseil municipal est informé des travaux conduits par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la compétence eau potable concernant notamment la fin du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable à Villars.

VII./ INFORMATIONS DU MAIRE

1/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Rendu compte préemption rue du Breuil

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, avoir délégué l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à Saint Etienne métropole pour son intervention foncière sur les parcelles cadastrées de la commune : AH 119 et AH 120. Le Président de Saint Etienne Métropole a donné suite à cette délégation et a préempté les dites parcelles pour un montant de 290 000 euros conformément à l'avis de France domaine.

Rendu compte – sinistre juin 2019 procédure de référé expertise et provision auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

La commune a conduit déclaration d'assurance auprès de SWIFF LIFE au titre de son contrat en vigueur suite au sinistre de tempête et grêles de juin 2019. Après plusieurs mois de procédure amiable, la compagnie a maintenu les blocages administratifs et n'a versé que 25 000 euros de provision comme suite à la demande de la commune.

Monsieur le Maire au titre de sa délégation de fonction consentie par le Conseil municipal pour ester à justice, indique avoir déposé, par le biais du cabinet PETIT avocats conseils, une requête expertise auprès du tribunal administratif de Lyon juridiquement compétent au vu du contrat d'assurance en vigueur.

En outre pour pouvoir les financer, Monsieur le Maire informe avoir déposé au nom de la commune au tribunal administratif une requête de référé provision à hauteur de 249 293,48 euros et dument justifiée. La commune a estimé les réparations à hauteur de 333 362 euros à ce stade.

Le Maire

Jordan DA SILVA